



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUOT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - DION Michel - HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Maire-Pierre RIVIERE à Régine SCAER JANNEZ
- Véronique ORVOEN à Muriel LE GAC
- Nathalie LE TEXIER à Michel TANGUY
- Hervé GENTIN à Yolande BENARD
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 17 janvier 2014

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Nombre de Conseillers
En exercice :..... 29
Nombre de présents :.....24
Nombre de votants :29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, indique que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une subvention que l'État peut attribuer pour financer certains investissements ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le maintien ou le développement de services publics en milieu rural. Pour pouvoir bénéficier de la DETR les projets doivent répondre à des orientations de programmation annuelle, à charge de chaque collectivité d'établir un dossier de demande de subvention. Au vu des orientations 2014, la Mairie peut déposer deux dossiers de demande de DETR.

1) Mise en accessibilité de la Mairie

Le Conseil Municipal a déjà autorisé le projet de mise en accessibilité de la Mairie (délibérations du 28 juin 2013 et du 15 novembre 2013). Le coût de l'aménagement extérieur a été estimé à 70 000 € HT. La Poste participera à ces travaux extérieurs à hauteur de 28 000 €. Le coût de l'aménagement global (extérieur, rez-de-chaussée, étage) a été estimé à 175 000 € HT. Le taux d'intervention de la DETR se situe dans une fourchette de 20 % à 50 %. La subvention maximum de l'État pourrait alors être de 87 500 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140127-DE14240117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2014
Publication : 27/01/2014

2) Travaux 2014 sur le réseau d'assainissement

Le Conseil Municipal a autorisé la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement (délibérations du 16 décembre 2013). Ces travaux viseront à améliorer le fonctionnement des ouvrages existants (collecte, transfert et traitement des eaux usées) afin principalement de limiter les rejets par temps de pluie. Les travaux 2014 envisagés sont des travaux de réhabilitation des canalisations et regards, des travaux de remplacement de canalisations, des travaux de renforcement des capacités de transfert vers la station d'épuration. Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux pour l'année 2014 est estimé à 262 000 € HT. Des subventions seront demandées auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Le taux d'intervention de la DETR se situe dans une fourchette de 20 % à 50 %. La subvention maximum de l'État pourrait alors être de 131 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Solliciter la DETR pour le projet de mise en accessibilité de la Mairie,
- Solliciter la DETR pour les travaux sur le réseau d'assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 27 janvier 2014

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ

